

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

## *Procès-Verbal V. n° 11*

La Commission se réunit tous les mardis de 15h à 17h  
Tél. Direct : 04.94.08.60.47

**Réunion : Mardi 24 novembre 2020**

**Le Président :** M. Gérard IVORA

**Le secrétaire :** M. André ABLARD

**Présents :** MM. Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO – Gérard BORGONI – Antoine MANCINO - Albert DI-RE

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture informatique des P.V. Ligue et District
- Traitement du courrier
- Étude et classification des terrains

### **CORRESPONDANCE**

- **DRACENIE PROVENCE VERDON AGLOMERATION** : Demande éclairage du stade des Arcs. Noté.
- MAIRIE DE SAINT TROPEZ** : Demande de visite du stade Marcel Aubour. Pris note.
- **MAIRIE de GRIMAUD** : Renseignements sur Dossier F.A.F.A. Noté.

### **COURRIERS ENVOYES**

- **LIGUE MEDITERRANEE** : Demande avis préalable F.A.F.A du stade de Bormes Les Mimosas.
- **DRACENIE PROVENCE VERDON AGLOMERATION** : Eclairage du stade des Arcs.
- **MAIRIE de SAINT TROPEZ** : Visite du stade Marcel Aubour.
- **MAIRIE de GRIMAUD** : Dossier F.A.F.A.

### **CLASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE DES STADES - Saison 2020 / 2021**

En application du nouveau texte adopté à l'Assemblée Générale de la F.F.F du 31.05.14 concernant les installations sportives et notamment l'éclairage.

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.

**La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.**

*Prochaine réunion  
sur convocation*

**Le Président :** Gérard IVORA  
**Le Secrétaire :** André ABLARD